

Protocole de production cinématographique (dd. 20/10/20)

Afin de lutter contre la propagation du COVID-19 sur le lieu de travail de la production des long-métrages au sein de la CP 303.01

INTRODUCTION	2
DÉCLARATION SURL'HONNEUR	3
I. DIRECTIVES GÉNÉRALES	4
<i>LIMITATION DU RISQUE</i>	4
<i>SOCIAL DISTANCING</i>	4
<i>MESURES D'HYGIÈNE</i>	6
<i>DÉSINFECTION DES LIEUX DE TRAVAIL ET DU MATÉRIEL</i>	7
<i>TRANSPORT</i>	8
<i>QUE SE PASSE-T-IL SI UN EMPLOYÉ TOMBE MALADE SUR LE PLATEAU ?</i>	8
II. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES	9
<i>ORGANISATION SUR LE TOURNAGE</i>	9
<i>ÉQUIPE TECHNIQUE</i>	9
<i>MATÉRIEL TECHNIQUE</i>	10
<i>CATERING</i>	10
<i>CAST</i>	10
<i>ART DEPARTMENT</i>	11
<i>MAQUILLAGE & COIFFURE</i>	11
<i>STYLING</i>	11
<i>PRODUCTION / PRODUCTION OFFICE</i>	11
<i>POSTPRODUCTION</i>	12
<i>PLANNING</i>	12
<i>CASTING</i>	12

INTRODUCTION

Le cadre législatif de ce guide se compose des mesures gouvernementales en vigueur et des avis du Conseil national de Sécurité, tels que ratifiés par diverses décisions ministérielles. Cette version repose sur l'état de la situation au 20 octobre 2020. Elle fait l'objet d'un examen par le CELEVAL et sera adaptée lorsque de nouvelles mesures entreront en vigueur ou lorsque les mesures applicables seront assouplies.

Le gouvernement a publié un guide générique pour lutter contre la propagation du coronavirus élaboré par le Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail :

https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique_light.pdf

Ce guide forme une image spécifique au secteur de la production audiovisuelle, issue des principes de base du guide générique mentionné ci-dessus et a pour but de minimiser le risque d'infection au COVID -19 lors des productions audiovisuelles.

Le guide se rapporte tout autant au développement, à la préproduction, à la production et à la postproduction des productions audiovisuelles au sens large.

Parce que chaque production audiovisuelle est différente, il est demandé aux parties impliquées (responsable de la production et investisseur) de déterminer comment ce Protocole doit être transposé concrètement dans le cadre des directives COVID-19 pour la production en question (enregistrement en studio, sur site(s),...) et tenant compte de toutes les mesures préventives, et en tenant compte de toutes les précautions à prendre, pour déterminer si une production audiovisuelle peut se poursuivre à un moment donné.

DÉCLARATION SURL'HONNEUR

Chacun souhaitant collaborer à une production ('X') signe une déclaration sur l'honneur dans laquelle les déclarations suivantes sont incluses :

- X respectera scrupuleusement toutes les mesures mises en place par le gouvernement contre la propagation du virus COVID-19 (dans la sphère privée également) ;
- X n'a présenté aucun symptôme du COVID-19 dans les 14 jours écoulés (toux, fièvre, mal de gorge, perte du goût, problèmes respiratoires) ;
- X avertira immédiatement le responsable de production si, après avoir signé la déclaration sur l'honneur, il présente un (ou plusieurs) symptôme(s) du COVID-19; et
- X a pris connaissance des directives concernant le COVID-19 annexées à la présente déclaration, reconnaît expressément l'intérêt du respect de chacune de ces directives limitant la propagation du virus COVID-19 durant la production et garantit que lui/elle les respectera à tout moment.

Les mesures COVID-19 seront communiquées au préalable et la prise de connaissance de ces mesures devra être confirmée par chaque collaborateur de la production via la déclaration sur l'honneur.

I. DIRECTIVES GÉNÉRALES

Ces directives valent pour chaque personne collaborant à une production, en plus des directives spécifiques applicables par département technique.

1. Le responsable pour la production désigne une personne de la production qui suit de près le respect des directives COVID-19 de la production sur le plateau. Ce responsable COVID-19 aura la charge de prévenir les risques et contrôler la bonne mise en pratique des mesures édictées et de gérer la logistique qui en découle. Ce responsable doit vérifier que tous les protocoles et actions décrits dans ce document sont respectés, ainsi que compiler et contrôler toute la documentation issue de la gestion de la prévention des risques professionnels. Cette personne est le relais pour expliquer, informer et centraliser les informations.

LIMITATION DU RISQUE

2. Quiconque est malade ou présente l'un des symptômes COVID-19 (toux, fièvre, maux de gorge, perte de goût ou problèmes respiratoires) restera à la maison et avertira immédiatement son employeur/client. Si vous avez des symptômes, consultez un médecin et faites-vous tester si nécessaire.
3. Quiconque présente des symptômes au cours d'une journée de tournage rentrera également chez lui et consultera un médecin.
4. Si quelqu'un dans votre entourage immédiat (cohabitant) est infecté mais que vous ne présentez aucun symptôme vous-même, consultez un médecin pour déterminer si et combien de temps vous serez mis en quarantaine à la maison ou pourrez continuer à travailler de la maison ou sur site.
5. Il est bien sûr recommandé aux employés de production de vérifier régulièrement eux-mêmes leur température.

SOCIAL DISTANCING

6. Tous les collaborateurs de la production respectent la règle des 1,5 m de distance. AUCUN contact physique lors de l'accueil : ne pas donner la main, ne pas faire des câlins et ne pas embrasser. Les acteurs appliquent la distanciation sociale sur le plateau dans la mesure du possible.
7. Un plan du site est établi qui montre clairement qui doit être présent à quel endroit. Ceci

est communiqué à l'avance afin que chacun sache clairement dans quelles zones il peut/ne peut pas pénétrer. Les zones sont clairement indiquées sur le plateau. Si possible, utilisez des marquages, des rubans ou des barrières physiques pour délimiter les zones ou les lieux, ou marquez au sol la distance à garder.

- 8.** Le nombre de personnes présentes par zone de tournage est limité au strict minimum. Les personnes qui doivent être présentes dans chaque lieu/zone du site sont sélectionnées. Dans la mesure du possible, des moniteurs supplémentaires sont installés pour pouvoir suivre le tournage à distance et réduire ainsi le nombre de personnes par zone. Pour les tournages en intérieur, un espace suffisant doit être prévu pour chacun – à savoir par défaut 4 m² par personne au travail en position assise et 10 m² par personne dont les activités nécessitent des déplacements. Lorsque le 'baromètre Corona' sera introduit par les pouvoirs publics, ces espaces seront ramenés pour chaque personne présente à la surface imposée par le baromètre par personne (« distance applicable aux rassemblements »), c.-à-d. – dans la conception actuelle – 4 m² en code orange et 2,5 m² en code jaune par personne présente (que celle-ci travaille en position assise ou en mouvement). L'objectif étant de respecter la distanciation sociale indispensable. De plus, une ventilation adéquate (cf. directive n°23 p.ex.) doit toujours être assurée dans les lieux intérieurs.
- 9.** Chacun reste à (aux) endroit(s) désignés. Pas de mélange entre départements, sauf si c'est nécessaire.
- 10.** Ne touchez à rien, à part vos affaires personnelles/personnalisées, ne laissez rien traîner et ne déplacez rien, même pour se rendre utile.
- 11.** S'il est impossible de maintenir une distance de 1,5 m entre les différentes personnes : utilisez de préférence des équipements de protection collective tels que des écrans ou des cloisons pour compartimenter les lieux de travail et/ou des mesures d'organisation ; par exemple, répartir les heures de travail et les pauses, heures flexibles, travail en shifts, adaptation de la séquence des tâches de travail, ... Sinon, un équipement de protection individuelle approprié (masque buccal) doit être utilisé.
- 12.** Des marquages sont placés dans les zones de catering, afin qu'il soit clair que vous vous trouvez à 1,5 m l'un de l'autre. Si nécessaire, les repas sont servis par shifts ou à différents endroits pour limiter le nombre de personnes par emplacement. L'espace pour manger (y compris les tables) est désinfecté après chaque shift.
- 13.** Évitez l'usage des ascenseurs. Si ce n'est pas possible, limitez le nombre de personnes prenant l'ascenseur en même temps (par exemple, n'autorisez qu'une seule personne dans un ascenseur plus petit), gardez vos distances et restez dos à dos. Prévoyez un trafic à sens unique ou des règles de priorité sur les escaliers étroits ou d'autres couloirs où les gens ne peuvent pas maintenir une distance suffisante en les traversant (par exemple, priorité à ceux qui descendent).
- 14.** Essayez d'éviter tout contact en utilisant des talkies walkies, un chat online ou un téléphone pendant les heures de travail (pour éviter d'entrer et de sortir des bureaux de production). Utilisez du matériel personnel (propre talkie walkie, propre téléphone).

15. Tous les collaborateurs sont invités à effectuer les travaux de préparation le plus possible de chez eux (production, accessoires, habillage, préparations techniques, etc.).
16. L'accès au tournage est interdit à des tiers (visites de plateau, presse, investisseurs, ...). Si vous le souhaitez, le monitoring et le streaming peuvent être prévus à distance. La liste des acteurs et techniciens présents chaque jour est donnée dans les fiches de tournage. Le régisseur tient à jour la liste de présence des figurants présents.

MESURES D'HYGIÈNE

17. Respectez les mesures d'hygiène :
 - Lavez / désinfectez vos mains régulièrement et ce au minimum à l'arrivée sur le plateau, avant de quitter le tournage, après vous être mouché, après avoir voyagé en transports en commun, avant de manger et après avoir utilisé les sanitaires.
 - Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier. Utilisez un nouveau mouchoir en papier à chaque fois et jetez-le dans une poubelle fermée (poubelle à pédale).
 - Vous n'avez pas de mouchoir en papier ? Toussez ou éternuez à l'intérieur de votre coude.
 - Ne portez pas vos mains à votre visage. Vous évitez ainsi d'être infecté.
18. Chaque employé dispose d'un kit de prévention personnel contenant un masque buccal, un gel pour les mains (min. 80% d'alcool), une gourde/une tasse à café personnelle. L'intention est que vous n'utilisiez que cela et que vous les laviez (si réutilisables) vous-même à la maison.
19. Chaque fournisseur externe fournit ce kit de prévention à ses propres employé(e)s. Une liste de points de vente fiables sera mise à disposition.
20. Quiconque n'est pas devant la caméra porte un masque buccal. Pour savoir comment porter correctement les masques buccaux : voir <https://www.info-coronavirus.be/fr/masque/>
21. Si vous utilisez les sanitaires, désinfectez la poignée de la porte lorsque vous quittez les toilettes. Désinfectez vos mains avec du gel désinfectant (prévoir de préférence un distributeur sans contact, frictionner les mains mais ne pas les sécher) ou lavez-les avec de l'eau et du savon et séchez-les ensuite avec des serviettes en papier.
22. Laissez les portes ouvertes autant que possible - en tenant compte des règles de sécurité incendie - et évitez de saisir la poignée avec vos mains (par exemple, ouverture avec le coude). Il en va de même pour la rampe, les boutons d'ascenseur, les interrupteurs, les poignées des armoires et des vannes/tiroirs, les robinets des lavabos, les boutons de

commande des appareils et machines, ...

Utilisez des lingettes désinfectantes si vous ne pouvez pas éviter cela.

- 23.** Prévoyez partout une ventilation suffisante. Assurez une ventilation adéquate et régulière des espaces de travail et des commodités sociales, soit par ventilation naturelle, soit par ventilation mécanique :
- assurez un bon entretien de la ventilation et/ou des systèmes de ventilation, vérifiez si des mesures complémentaires sont nécessaires pour les systèmes à circulation d'air ;
 - n'utilisez pas de ventilateurs individuels (qui peuvent propager le virus) ;
 - en cas de ventilation mécanique, la fonction 'recirculation d'air' ne doit pas être activée.
- 24.** Soyez attentif à la contamination durant des livraisons : lavez/désinfectez toujours vos mains après avoir réceptionné les livraisons.

DÉSINFECTION DES LIEUX DE TRAVAIL ET DU MATÉRIEL

- 25.** Les lieux de travail sont désinfectés régulièrement (au minimum quotidiennement).
- 26.** Désinfection des surfaces avec l'un des désinfectants suivants (auxquels aucun autre agent de nettoyage n'est ajouté) :
1. Alcool liquide (min.) 70% ;
 2. Solution javel contenant au moins 0,1% d'hypochlorite de sodium (1000 ppm). Plus précisément, si vous utilisez 40 ml d'eau de Javel dans 1 litre d'eau du robinet, vous resterez au-dessus des 1000 ppm requis pour presque tous les types d'eau de Javel. Cependant, il est conseillé de toujours vérifier la teneur en hypochlorite de sodium de l'eau de javel sur l'étiquette de l'emballage. Attention : la désinfection à l'intérieur est susceptible de dégager des vapeurs dangereuses ;
 3. Peroxyde d'hydrogène 0,5% ; ou
 4. Dettol Medical 5%

La saleté peut réduire l'effet des désinfectants : nettoyez toujours d'abord les surfaces sales avec du savon et de l'eau et laissez-les sécher avant la désinfection. (source

https://www.apb.be/APB_LIBRARY/PUBLIC/CORONAVIRUS_DESINFECTION_MAINS_SURFACES_15_09_20.pdf

- 27.** Le matériel sur le plateau est de préférence désinfecté avec des lingettes imbibées d'alcool isopropylique à 70% ou d'autres lingettes jetables avec une teneur en alcool d'au moins 70%.
- 28.** Prévoyez suffisamment de kits de désinfection pour les surfaces et les matériaux.

29. L'équipe de nettoyage porte des vêtements de protection.

TRANSPORT

30. Vous avez le choix de votre moyen de transport si la distance physique de 1,5 mètre est respectée. Si nécessaire, des masques buccaux personnels sont portés pour les déplacements domicile-lieu de travail.
31. Dans la mesure du possible, utilisez votre propre moyen de transport pour vous rendre sur le lieu de travail. Ceux qui ne viennent pas seuls en voiture respectent une distance minimale de 1,5 mètre entre chaque personne pendant le transport. Le nombre de personnes transportables varie donc en fonction du type de véhicule.
32. Ceux qui viennent en transports publics (train, tram, bus) portent un masque et respectent les instructions des sociétés de transport.
33. Les employés/freelancers qui viennent en voiture/transports en commun depuis l'étranger (d'un pays dont les frontières vers la Belgique sont ouvertes), doivent être en possession d'une pièce d'identité et/ou d'un passeport et d'une attestation de l'employeur ou d'un document d'entreprise (par exemple une preuve de statut d'indépendant).
34. Les conducteurs des voitures de la production ne changent pas de voiture et désinfectent leur volant, la zone située autour du volant et le levier de vitesses après chaque trajet. Les voitures de la production destinées au transport de passagers sont équipées d'un film transparent (plastique) entre les sièges avant et arrière (en portant attention à la visibilité et à la sécurité). Partez du principe de maximum 1 passager, à moins qu'il y ait plusieurs personnes du même ménage et/ou plusieurs sièges arrière où des cloisons en plastique peuvent être réalisées.

QUE SE PASSET-IL SI UN EMPLOYÉ TOMBE MALADE SUR LE PLATEAU ?

35. Cet employé doit immédiatement quitter le plateau et consulter un médecin. Voir les instructions pratiques à ce sujet sur le site Web du SPF Emploi <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/comment-doit-agir-l'employeur-avec-des-travailleurs-qui-presentent-des-symptomes-du>
36. Assurez-vous que le personnel chargé des premiers secours connaît les directives nécessaires dans le cadre du coronavirus et qu'il dispose des équipements de protection individuelle nécessaires. Pour un aperçu des instructions, consultez ce schéma :

II. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES

En plus des directives générales qui s'appliquent à tous les employés d'une production, des accords spécifiques peuvent être conclus avec les différents départements, en fonction des différentes caractéristiques de la production.

ORGANISATION SUR LE TOURNAGE

- Chacun n'utilise que son propre matériel ou le responsable de production fournit du matériel personnalisé.
- Chaque département désinfecte son propre matériel à la fin de la journée de tournage.
- Le plateau et les lieux de travail environnants sont désinfectés quotidiennement.
- Nous visons une répartition des tâches bien réfléchie sur le plateau. Chacun s'en tient strictement à sa mission et nous évitons, même bien intentionnés, de nous entraider car cela peut entraîner des contacts supplémentaires et inutiles.
- L'objectif est de rester autant que possible dans son espace de travail prévu et d'éviter les contacts non essentiels avec les autres départements.
- Lorsque vous tournez à l'extérieur, prenez des mesures pour empêcher les rassemblements, en vous assurant qu'il est clairement indiqué (départ) où se trouve la limite de 1,5 mètre.

ÉQUIPE TECHNIQUE

- Les fournisseurs externes ne travaillent qu'avec leur propre matériel (si cela est impossible, personnaliser le matériel ou si cela n'est pas possible non plus, du matériel de protection adéquat est utilisé) et ces fournisseurs sont responsables de la désinfection quotidienne de leur matériel.
- Tout le monde utilise du matériel personnalisé (par exemple ordinateur, clavier, souris, stylos, ...) qui est désinfecté pour être utilisé par quelqu'un d'autre.
- La présence de l'équipe technique sur le plateau est réduite au minimum. Les préparatifs se font le plus possible à domicile ou dans un autre espace.
- Prévoir des moniteurs supplémentaires ou utiliser une app (ex. Viewtake) pour suivre les enregistrements dans un autre espace afin de limiter le nombre de personnes sur le plateau.
- L'équipe proche des hôtes/acteurs porte des vêtements de protection (non pertinent tant que la distanciation sociale s'applique).
- Quand il n'est pas possible de conserver une distance de 1,5 m : installez une plaque de protection (par exemple dans une voiture de régie) et/ou portez des vêtements de protection (par exemple, portez des gants lorsque les objectifs de la caméra doivent passer entre différentes mains).

MATÉRIEL TECHNIQUE

- Il doit être désinfecté quotidiennement. Les fournisseurs externes doivent désinfecter eux-mêmes leur matériel.
- Les casques et les talkies walkies sont personnels et ne peuvent pas être transmis.
- Prévoyez des micros et des supports personnalisés pour le rôle principal.
- Concluez des accords avec les fournisseurs externes de matériel sur la façon dont leur matériel est manipulé et stocké entre les jours de tournage.

CATERING

- La production prévoit suffisamment d'espace pour respecter la règle de 1,5 m. Des shifts (services) ou des espaces supplémentaires sont prévus si nécessaire.
- Les tables sont disposées de manière à garantir une distance de 1,5 mètres minimum entre les tables, sauf si elles sont séparées par une paroi en plexiglas ou une solution similaire, d'une hauteur minimale de 1,8 mètres.
- 4 personnes maximum sont autorisées par table, assises à au moins un mètre l'une de l'autre, sauf si une paroi en plexiglas ou une solution similaire en forme de croix est disposée sur les tables pour séparer les différents convives.
- Seules les places assises sont autorisées à table et chaque personne doit rester à sa propre table.
- Le port d'un masque buccal est obligatoire pour le personnel de service (éventuel).
- Les repas (collations comprises) et les boissons sont proposés en portions individuelles (p.ex. lors de l'accès à la zone de restauration).
- Tout le monde utilise sa gourde individuelle ou personnalisée ou des bouteilles jetables pour les boissons chaudes et froides.
- Il n'y a pas de table sur laquelle sont disposées des collations tout au long de la journée afin d'éviter que celle-ci ne devienne un lieu de rassemblement.

CAST

- Les loges ou vestiaires ne sont de préférence pas partagés.
- Dans chaque loge tout est prêt afin que le styling ne soit pas requis.
- La règle des contacts plus rapprochés autorisés dans la bulle personnelle élargie (quel qu'en soit le nombre de personnes fixé par le Conseil de sécurité, mais dans tous les cas un minimum de 10) – outre les membres de la famille – sera applicable aux membres du casting qui tournent des scènes avec d'autres acteurs et où la distance de 1,5 m ne peut être respectée. Par ailleurs, les acteurs s'engagent à n'avoir que peu de contacts, voire aucun, en dehors de cette bulle élargie afin de préserver la sécurité du tournage. Lors des répétitions des scènes où la règle des 1,5 m ne peut être respectée, le masque buccal peut être porté afin de limiter au strict minimum le nombre de contacts non protégés à une distance de moins de 1,5 m.
- La production va établir un planning pour chaque membre du casting afin de s'assurer que la bulle personnelle élargie ne sera pas dépassée.
- Les acteurs doivent porter un masque en dehors du maquillage et du tournage.

ART DEPARTMENT

- Les accessoires sont le plus possible préparés chez soi. Les achats online sont à désinfecter scrupuleusement.
- Les accessoires sont immédiatement désinfectés après utilisation par l'accessoiriste ou l'habilleuse.
- Des accessoires sont réglés si possible par personne (acteur).
- L'accessoiriste ou l'habilleuse portent des gants.
- Si souhaité, le nettoyage du plateau est confié au département art.

MAQUILLAGE & COIFFURE

- Le maquillage et coiffure est limité au maximum (pas de maquillage des figurants).
- Les acteurs principaux reçoivent un kit de maquillage personnalisé.
- Pour le reste des acteurs, il est fait usage de matériel jetable.
- Les artistes chargés du maquillage et de la coiffure se limitent au strict minimum et portent des vêtements de protection (gants, écran protecteur, masque buccal).
- Les artistes chargés du maquillage et de la coiffure prennent les mesures d'hygiène appropriées pour se laver les mains, désinfecter les instruments de travail utilisés et désinfecter leur poste de travail entre chaque acteur.
- Limitez les conversations au maximum durant le maquillage.
- Le local destiné au maquillage/coiffure est agencé de manière à garantir une distance minimale de 1,5 m entre les postes de travail.

STYLING

- Les préparatifs ont lieu autant que possible chez soi.
Lors de l'habillage, tout est suspendu au préalable et la distance d'1,5 m doit être respectée.
- Gardez le nombre de personnes à un minimum, en tenant compte de la taille de votre local.
- Les vêtements sont nettoyés après usage avant d'être portés par une autre personne.
- Désinfectez votre propre matériel tous les jours.

PRODUCTION / PRODUCTION OFFICE

- Prévoyez au minimum 1,5 m entre chaque poste de travail. La distance doit être marquée.
- Si cette distance ne peut être respectée, un écran de protection doit être placé.
- Utilisez exclusivement du matériel personnalisé (ordinateur, clavier, souris, poste de travail fixes).
- Utilisez le plus possible des documents digitaux (scripts, contrats, call sheets). Si ce n'est pas possible, chacun doit disposer de sa propre copie.
- Désinfectez votre propre matériel tous les jours (incl. téléphone mobile).
- Planifiez des heures de présence aussi espacées que possible afin d'éviter un trop grand nombre de personnes au même moment.

POSTPRODUCTION

- S'il est possible de faire le montage à domicile, cela doit être fait à domicile ou dans une entreprise de postproduction si la distanciation sociale et les mesures d'hygiène nécessaires peuvent y être respectées.
- S'il n'est pas possible de faire le montage à la maison : prévoir au moins 1,5 m entre le monteur et le réalisateur. La distance est marquée.
- Si cette distance ne peut être respectée, une cloison de protection doit être installée.
- N'utilisez que du matériel personnalisé (ordinateur, clavier, souris, téléphone portable).
- Les pièces et le matériel de montage sont désinfectés quotidiennement.

PLANNING

- Planifiez des heures de présence aussi espacées que possible.
- Limitez les « recce's » à un minimum et respectez pour cela les directives générales et celles des transports.

CASTING

- Les castings doivent avoir lieu autant que possible par vidéo conférence ou vidéo audition.
- Si c'est impossible, le matériel dans les espaces de contact et l'espace de casting doit être désinfecté entre les auditions.

Ce document est une traduction, en cas de doute ou de litige, seule la version néerlandaise originale du Protocole est applicable.